

# **Cotes de risque des contreparties**

## **Rapport d'audit**

### **Rapport n° 6/16**

#### **29 août 2016**

#### **Diffusion**

Destinataires : Président et chef de la direction

Premier vice-président et chef de la direction financière

Vice-président et chef de la gestion des risques

Vice-président et contrôleur général

Directeur de groupe, Actuariat et Gestion des risques du marché

Directeur, Risques du marché

c. c. : Premier vice-président, Développement des affaires

Premier vice-président et conseiller d'entreprise en chef

Première vice-présidente, Affaires générales

Premier vice-président, Gestion des risques d'entreprise et chef de la gestion des risques

Premier vice-président, Financement et Investissements

Premier vice-président, Ressources humaines

Premier vice-président, Assurances

Premier vice-président, Stratégie et Innovation

Directeur de groupe, Transformation opérationnelle, Équipe de déploiement du Cadre de GRE

Directeur de groupe, Affaires publiques

Directeur principal responsable de l'audit, Bureau du vérificateur général

Directeur, Bureau du vérificateur général

#### **Équipe de vérification :**

Ramesh Baddepudi

Evelyn Tarsky Abrams

Elena Melekhovets

#### **Premier vice-président et auditeur interne en chef**

Sameer Madhok

## Table des matières

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectif et étendue de l'audit .....</b>	<b>3</b>
<b>Opinion de la Vérification interne .....</b>	<b>3</b>
<b>Constatations de l'audit et plans d'action .....</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>5</b>

## Introduction

---

Conformément à notre plan d'audit de 2016, la Vérification interne a effectué l'audit du processus d'établissement des cotes de risque des contreparties (contreparties de réassurance et contreparties de la trésorerie). Les transactions avec les contreparties visent à atténuer les risques découlant des facteurs du marché et de la concentration de l'exposition. Les cotes de risques des contreparties sont basées sur une approche de notation externe. Les risques auxquels nous nous exposons sont liés à des contreparties de première qualité, sauf exception autorisée par le Conseil d'administration d'EDC.

## Objectif et étendue de l'audit

---

L'objectif de notre audit était d'évaluer les contrôles entourant l'établissement et la mise à jour des cotes de risque des contreparties et des limites d'exposition, la gestion des garanties, les politiques et les procédures liées au processus d'établissement des cotes de risque et la déclaration de ces transactions. Nous avons entre autres analysé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à l'établissement et à la mise à jour des cotes de risque pour les contreparties de la trésorerie et les contreparties de réassurance. L'audit portait sur la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

## Opinion de la Vérification interne

---

Nous sommes d'avis que le processus d'établissement des cotes de risque des contreparties est bien contrôlé<sup>1</sup>. Des contrôles efficaces sont en place relativement à l'établissement et à la mise à jour des cotes de risque et des limites d'exposition. Certains problèmes modérés ont été relevés et sont décrits ci-après. La direction s'est engagée à prendre les mesures correctives au plus tard au deuxième trimestre de 2017.

---

<sup>1</sup> Nos opinions d'audit standards sont les suivantes :

- **Contrôles rigoureux** : Les contrôles clés ont été bien conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires sont en place. Les objectifs du processus vérifié seront très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Les contrôles clés ont bien été conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié seront probablement atteints.
- **Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié n'est pas négligeable. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

# Constatations de l'audit et plans d'action

---

## 1. Concentration des tâches

La majorité des tâches liées au processus d'établissement des cotes de risque des contreparties incombent à une seule personne. Ces activités comprennent l'analyse de crédit des contreparties, l'application des critères préalables à l'approbation des nouvelles limites des contreparties, la consignation des cotes de risque et des limites, la conduite d'évaluations annuelles et la reddition de comptes. Des problèmes peuvent survenir sur le plan de la séparation des tâches lorsque la tenue de dossiers et les autorisations relèvent de la même personne, ce qui augmente le risque que des erreurs passent inaperçues. De plus, un risque accru pèse sur le maintien des activités lorsque le responsable n'est pas disponible. Aucune erreur n'a été relevée dans l'échantillon de transactions vérifié. La direction s'est engagée à examiner les secteurs où les tâches sont ainsi concentrées et à mettre en œuvre des procédures pour séparer adéquatement les tâches conflictuelles.

Constatation de l'audit – Problème modéré<sup>2</sup>

Responsable de l'intervention – Directeur, Risques du marché

Date d'échéance – Deuxième trimestre de 2017

## 2. Contrôles liés aux outils informatiques destinés aux utilisateurs

Le traitement informatique par les utilisateurs se rapporte aux programmes et aux outils générés par les utilisateurs sectoriels, tels les outils de productivité et feuilles de calcul personnels. L'utilisation fréquente d'applications destinées aux utilisateurs ajoute un élément de risque parce qu'elle se fait en dehors de l'environnement de contrôle informatique officiel. L'Équipe de gestion des risques du marché a créé un tableur pour déterminer s'il est nécessaire de demander une garantie ou d'en libérer une partie. Nous avons constaté que cet important outil n'était pas suffisamment encadré par des contrôles informatiques du côté des utilisateurs. Plus précisément, il faut améliorer les contrôles d'accès, la documentation et les procédures officielles de gestion du changement et mettre en œuvre un processus de validation indépendant. En l'absence de contrôles visant les utilisateurs, nous courons le risque que les garanties demandées soient insuffisantes. Ce risque est partiellement atténué par le fait que notre portefeuille est composé de contreparties de première qualité, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties et les besoins de garantie subséquents, lesquels sont calculés au moyen du tableur. La direction s'est engagée à mettre en place des contrôles adéquats entourant l'outil informatique de calcul de la garantie.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur, Risques du marché

Date d'échéance – Deuxième trimestre de 2017

---

<sup>2</sup> Les constatations de l'audit sont établies comme suit :

- **Problème majeur** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation n'est pas négligeable. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives s'imposent pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation pour le processus n'est pas négligeable. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives s'imposent pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** : Faiblesse dans la conception et/ou le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable que l'atteinte des objectifs soit compromise. Il est recommandé de mettre en place des mesures correctives pour rentabiliser les contrôles.

### 3. Documentation du processus

La direction a mis en œuvre un certain nombre de politiques et de procédures pour soutenir le processus d'établissement des cotes de risque des contreparties, y compris la Politique sur les risques de crédit de contreparties (« la politique »), une délégation de pouvoirs (l'annexe G-1) et des procédures touchant les contreparties de réassurance et les contreparties de la trésorerie. Bien que nous n'ayons trouvé aucune erreur dans l'échantillon de transactions que nous avons vérifié, nous avons noté que les documents de procédures ne fournissaient pas d'orientation suffisante pour déterminer les situations où il y a lieu de faire preuve de jugement professionnel en ce qui a trait à l'application de la politique. S'il est raisonnable de devoir s'appuyer sur son jugement à l'occasion, l'absence de critères définis risque de faire en sorte que différentes contreparties aux facteurs de risques semblables soient jugées différemment, ce qui rend plus difficile la comparaison desdites contreparties et des cotes établies.

D'autres documents de procédures se sont révélés incomplets, notamment ceux sur le processus d'évaluation annuelle des contreparties. Cela augmente le risque que les outils et les processus soient appliqués de manière incohérente. Qui plus est, la documentation du processus facilite la tâche des remplaçants et aide les nouveaux employés qui pourraient devoir prendre part au processus. La direction s'est engagée à examiner les politiques et les procédures afin de préciser dans quelles situations il y a lieu de faire preuve de jugement professionnel, et elle consignera ces critères dans les documents sur les procédures liées aux contreparties de réassurance et aux contreparties de la trésorerie. La direction s'est aussi engagée à consigner le processus d'évaluation annuelle des contreparties dans les documents de procédure pour en favoriser l'uniformité et l'exhaustivité.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur, Risques du marché

Date d'échéance – Deuxième trimestre de 2017

## Conclusion

---

Les constatations de l'audit ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action appropriés.

Nous tenons à remercier la direction de son appui tout au long de l'audit.